

S'inscrire au Karaté-Do : Un engagement annuel

Pour répondre à certaines questions qui nous sont parfois posées : Comme indiqué sur le règlement intérieur et le formulaire d'adhésion au club, votre inscription est forfaitaire et annuelle, quel que soit le nombre de cours réellement effectués. Aucun remboursement n'est possible pour quelque cause que ce soit, même en cas de force majeure comme la COVID. Voici pourquoi :

C'est une école, pas un lieu de loisir. On y rentre pour apprendre sous la direction de professeurs expérimentés et diplômés, pas pour venir pratiquer un jeu de temps en temps : Vous ne venez pas dans notre école, club sportif et association 1901, pour acheter un service ou un loisir proportionnellement à un poids, une quantité, une durée ni une quelconque valeur marchande. Nous ne vendons rien, ni des grades, ni un accès à des installations. Notre association n'est pas une entreprise commerciale qui vendrait un bien ou un service et qui vous le facturerait au prorata d'une quantité avec une marge pour faire un bénéfice.

Au contraire, nous vous proposons de cotiser pour participer et faire fonctionner notre association et nos cours durant une saison sportive ou une année scolaire. Comme dans toute association, le fonctionnement peut être dynamique et extrêmement satisfaisant ou quasiment nul selon les circonstances et la participation des différents membres.

Comme pour la licence fédérale, comme pour une inscription dans une université, votre tarif d'inscription a été calculé au plus juste dès le départ pour faire fonctionner notre association durant 12 mois avec un budget à l'équilibre c'est-à-dire à marge nulle.

Nos cours sont organisés, nos professeurs recrutés, nos budgets planifiés sur 12 mois.

Nous ne pouvons pas gérer un club sportif au mois, ni faire rentrer des cotisations mensuelles ou trimestrielles. Si nous le pouvions, il faudrait qu'elles soient bien plus élevées pour arriver au même équilibre financier.

C'est une école : Les places sont distribuées en début de saison et les créneaux réservés pour 12 mois. Tous les engagements du club sont annuels. Tous nos acteurs, dirigeants, partenaires et professeurs ont pris cet engagement pour 12 mois, se sont organisés pour cela et choisi de faire les sacrifices correspondants. En cas d'interruption, ce sera aussi en vain et au détriment de leurs vies professionnelles, leurs vies de familles... Ils ont accepté cette incertitude dès le départ de la saison.

De votre côté, si, pour un accident de santé, un déménagement, ou tout cas de force majeure, vous deviez interrompre la pratique du Karaté, vous prenez le risque d'avoir payé cette cotisation sans vraiment pouvoir profiter de cours en présentiel. C'est le risque qui vous incombe.

Dans un cas de force majeure comme la dernière épidémie de COVID19, ou dans tout autre cas (incendie, indisponibilité de professeur etc...) il est possible que le fonctionnement de notre club soit perturbé, voire totalement stoppé. Même si nous ferions tout notre possible pour rétablir un fonctionnement minimum ou en mode dégradé comme ce fut dernièrement le cas (Vidéos puis cours de rattrapage en extérieur puis cours d'été...), ce risque existe. Nous le prenons tous ensemble.

- Vous risquez le montant de votre cotisation annuelle. 330 à 390 €, c'est une somme mais tout de même modérée grâce à notre système associatif, aux aides institutionnelles diverses (Ville, ANS, Conseil Départemental), aux installations municipales gratuites, à nos partenaires, aux contributions de nombreux membres et parents et au bénévolat de nos dirigeants. Les cours sont bien plus coûteux dans d'autres disciplines ou dans les autres pays...
- Nous essayons d'organiser notre club pour que chaque pratiquant puisse au moins bénéficier de 3 cours hebdomadaires, voire 4 ou 5 pour les plus mobiles et disponibles et cela durant 48 semaines par an. Chaque cours de 1h ½ à 2 h revient au final entre 1,7 € (Débutant très assidu) et 3,5 € (Enfant qui ne viendrait que 2 séances par semaine)... Une heure de Karaté parfaitement encadrée ne coûte pas plus qu'une boisson, une place de parking, un AR en bus.

Nous avons déjà fait nos choix. À vous de décider si vous acceptez ce principe d'engagement annuel et le risque qui va avec.

Nous serons heureux de vous accueillir dès que vous aurez pris cette décision.

Très cordialement

Les dirigeants et professeurs de la section Karaté-Do.